



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

vols

Question écrite n° 67220

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'inquiétante banalisation des vols de véhicules dans la région Ile-de-France. En effet, selon de récents chiffres publiés par le conseil régional, près d'une personne sur cinq a été la victime d'un vol ou d'une tentative de vol lors des trois années écoulées. Aussi, il souhaite connaître les dispositions qu'entend prendre le Gouvernement afin d'endiguer cette forme de délinquance en augmentation constante.

Texte de la réponse

Les chiffres publiés récemment par le conseil régional d'Ile-de-France sont issus du rapport du CESDIP (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales) établi pour le compte de l'IAURIF (institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France) et intitulé « l'enquête victimation et insécurité en Ile-de-France ». Ce rapport indique que « 14,85 % des ménages franciliens... ont fait l'objet d'un vol de voiture... au moins une fois en 1998, 1999 et 2000 ». D'après ce résultat, un ménage et demi sur deux aurait été victime d'un vol de voiture au cours de ces trois dernières années, et non une personne sur cinq comme l'affirme la question. Ces données statistiques issues d'une enquête de victimation ne peuvent être comparées à celles de la statistique institutionnelle dite « Etat 4001 » pour plusieurs raisons : les statistiques administratives sont élaborées à partir de données objectives, tirées de procédures écrites, transmises à l'autorité judiciaire, alors que les déclarations de victimation se fondent sur des réponses subjectives à un questionnaire, proposé à un échantillon de population ; les statistiques administratives sont collectées à partir d'unités de compte homogènes dans le temps et dans l'espace, différentes de celles prises en compte dans les enquêtes de victimation. En effet, l'infraction, le véhicule, la procédure, l'auteur sont des unités de compte de la statistique administrative, qui ne figurent pas dans l'enquête de victimation (qui prend en compte le « fait » ou la victime). Ainsi, plusieurs véhicules volés à un seul ménage compteront pour un « fait » alors que dans la statistique institutionnelle, il y aura autant d'infractions que de véhicules volés. La statistique administrative n'a pas le même objectif que les enquêtes de victimation. La première vise à connaître l'état de la criminalité et de la délinquance et son évolution (en temps réel, comme sur de longues périodes), les secondes à analyser le sentiment d'insécurité ressenti par la population au moment de l'enquête. Elles ne rendent pas compte des mêmes phénomènes ; elles sont complémentaires. Bien que la statistique administrative ne comptabilise qu'une partie de la criminalité réelle (la criminalité constatée, apparente), sa fiabilité est assurée par des procédures de collecte, d'analyses et de contrôle conformes aux règles du système statistique public validé par l'INSEE. S'agissant des statistiques 4001 de police et de gendarmerie, les vols d'automobiles (commis et tentés) constatés en région Ile-de-France s'élevaient à 68 173 en 1998, puis à 65 036 en 1999, soit une baisse de - 4,6 % et à 65 049 vols en 2000, soit + 0,2 %. En ce qui concerne les vols de véhicules motorisés à deux roues commis ou tentés en région Ile-de-France, ils s'élevaient à 16 948 en 1998, à 18 857 en 1999. Cette progression s'est poursuivie en 2000 (19 414 faits constatés), mais à un rythme plus faible (+3 %).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67220

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5735

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7119